

« Physique ou insidieuse, jusqu'où ira la censure dans l'art ? »

A lors que *Dirty Corner* d'Anish Kapoor a été vandalisé une seconde fois à Versailles, ce n'est pas tant la création qui pose problème que la diffusion des œuvres. Il est temps que la loi garantisse réellement la liberté artistique.

L'Assemblée commence le 16 septembre l'examen d'un projet de loi⁽¹⁾ dont l'article premier affirme que la création artistique est libre. C'est bien. Notre pays a besoin d'affirmer un principe qui, chez un certain nombre de nos partenaires européens, est déjà inscrit dans la loi. Mais cela ne suffit pas car ce n'est pas tant la création elle-même qui pose problème que la diffusion des œuvres. En veut-on quelques exemples ? Dernier en date, l'œuvre d'Anish Kapoor, *Dirty Corner*, exposée actuellement au château de Versailles, a été vandalisée le premier week-end de septembre. La sculpture monumentale a été recouverte de graffitis antisémites et royalistes. Autre exemple : en France, en 2015, le ministre de l'Intérieur peut interdire la diffusion d'une œuvre littéraire parce qu'elle serait licencieuse, et présenterait dès lors un danger pour la jeunesse. L'article 14 de la loi du 16 juillet 1949 le lui permet. Cette opportunité a bien tenté le ministre Sarkozy à propos du roman *Rose bonbon*, de Nicolas Jones-Gorlin, publié par Gallimard. L'Observatoire de la liberté de création s'est créé à cette époque, pour soutenir les auteurs, les artistes, les créateurs menacés de censure par des lois liberticides, utilisées par des associations ayant de la culture une vision instrumentalisante. On se souvient de la plainte contre les responsables de l'exposition d'art contemporain sur

Agnès Tricoire, déléguée de l'Observatoire de la liberté de création. Texte publié dans *Libération* le 9 septembre 2015*.

l'enfance, « Présomés innocents », au CAPC de Bordeaux : après de trop nombreuses années de procédure, l'association La Mouette, spécialisée dans la recherche d'enfants disparus, et qui réclamait la destruction des œuvres, a été déboutée par la Cour de cassation. Une instruction rocambolesque faite par des juges incapables de différencier une œuvre d'un discours réel.

Car la vie est ainsi faite : un certain nombre de gens croient savoir ce que l'art a le droit de dire ou pas, de montrer ou pas, et l'actualité récente a montré jusqu'où pouvaient aller ces certitudes. Si nous avons tous en mémoire les dessinateurs de *Charlie Hebdo*, morts sous les balles pour avoir dessiné le prophète de la religion musulmane, nous avons pu déplorer ensuite, malgré les grands effets d'annonce, les censures commises par les élus ou les institutions culturelles. A Clichy, des menaces ont été véhiculées par la ville à propos de l'installation de Zoulikha Bouabdellah, évoquant les femmes dans l'islam avec des escarpins posés sur des tapis de prière. Encore plus fort, le directeur du centre d'art de la Seynes-sur-Mer refuse que son exposition « C'est la nuit » soit « polluée par le débat » que pourrait susciter une vidéo montrant Salman Rushdie dormant : cette œuvre a pourtant été choisie par le même centre d'art quelques mois plus tôt, mais avant le 7 janvier.

Que peuvent faire les artistes contre cette « censure préventive » ? Si Mounir Fatmi, auteur de la vidéo, a dénoncé les agissements dont il était victime, au lieu de se taire comme le souhaitait l'institution, c'est en vain : le centre d'art n'est pas revenu sur sa décision. Combien d'artistes

ont-ils l'énergie d'aller en justice ? Plus violente encore est cette forme de censure qui s'en prend physiquement à l'œuvre, comme pour Anish Kapoor à Versailles. Elle connaît un franc succès depuis quelques années. Le *Piss Christ* de l'artiste Andres Serrano est détruit en avril 2011 à la collection Lambert. Puis, la pièce de théâtre de Roberto Castellucci est interrompue par le mouvement d'extrême droite Le Renouveau français, à l'automne suivant, au Théâtre du Châtelet. Casser une œuvre, interrompre une pièce, venir prier sur la scène, déglonfler le *Tree* de McCarthy en 2014 place Vendôme, et, enfin, dégrader deux fois l'œuvre d'Anish Kapoor en y inscrivant d'obscures citations de l'Apocalypse, une référence à la nation française et aux juifs déviants, et une adresse curieuse aux juifs traditionalistes : « *Ce taré vous met en danger!* » Tous ces activistes royalistes, catholiques traditionalistes, xénophobes, antisémites, les services de l'Etat les connaissent. Alors, pourquoi sortent-ils de chaque fait d'armes impunis ?

Et puis, il y a cette autre association intégriste, Promouvoir, qui fait la pluie et le beau temps sur la classification des films (de *Baise-moi* de Virginie Despentes à *Love* de Gaspar Noé), et se donne des airs légalistes : son fondateur, André Bonnet, est un des élus qui a censuré l'artiste Jean-Marc Bustamante lors d'une exposition à Carpentras, ce qui a coûté une belle condamnation à la ville.

Et l'Eglise ? Souvenons-nous des poursuites contre l'affiche de mode de François et Marithé Girbaud, présentant une version de la Cène jugée non conforme aux Evangiles. Procès que l'association

* http://next.liberation.fr/culture/2015/09/09/physique-ou-insidieuse-jusqu-ou-ira-la-censure-dans-l-art_1378956.

(1) Projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Croyance et Liberté, émanant des évêques, a fini par perdre devant la Cour de cassation.

Le porte-parole de la conférence des évêques, lui, a violemment dénoncé, comme blessante, la pièce de Rodrigo Garcia, *Golgota Picnic*, et encouragé le passage à l'acte : « *Ne demeurons pas impassibles.* » L'archevêque de Paris a ainsi organisé une prière à Notre-Dame pendant que les intégristes défilaient, goupillon au poing, alors que, protégés par huit cents policiers, les spectateurs franchissaient le portique du Théâtre du Rond-Point, à Paris, sous une bannière de la Ligue des droits de l'Homme affirmant : « *Dans une société démocratique et républi-*

caine, chacun doit pouvoir librement accéder aux œuvres, les juger et en débattre. »

Ce qui devrait relever de l'évidence, la nécessité du débat et l'interdiction de la violence, et de la censure imposée par la force, n'est hélas plus communément partagé. La loi doit donc rappeler avec force le principe de la liberté de création et de diffusion des œuvres, et garantir son exercice, d'autant que la contestation de l'art contemporain fait partie du programme du « *premier parti de France* ». Marion Maréchal-Le Pen promet de couper toute subvention à l'art contemporain si elle devient présidente de la région Paca. La loi générale doit

prévenir ce genre de particularisme local. Il ne suffit pas d'affirmer que la création est libre. Il faut affirmer que la loi protège la diffusion des œuvres.

Contre les censures arbitraires, contre les violences faites aux œuvres, dans ce contexte, chapeau bas, Anish Kapoor : en refusant que soient effacées les traces de vandalisme subies par son œuvre, il nous tend le miroir de cette société dans laquelle nous vivons. Une société qui a besoin d'un sérieux rappel à l'ordre des valeurs républicaines de liberté, de tolérance, de respect mutuel et de vivre ensemble. ●

« Asile ! C'est un droit ! »

Appel unitaire * du 7 septembre 2015 pour un rassemblement le lendemain, 18h30, place de la République à Paris.

Nous, citoyennes et citoyens d'Europe, sommes de la même humanité que ces femmes, ces hommes et ces enfants qui fuient la guerre et la misère pour ne pas mourir. Comme eux, nous avons des enfants, nous travaillons, nous aspirons au bonheur et nous savons les efforts nécessaires pour construire nos vies dans un monde où la loi du plus fort est toujours en vigueur. Le sort que l'Europe leur réserve, celle qui a connu tant de guerres, qui a envoyé tant de réfugiés sur les routes, nous révolte. L'Europe ne peut proclamer que ses valeurs reposent sur les droits de l'Homme et traiter ces réfugiés comme des envahisseurs, compatir à leur sort et faire si peu, se les rejeter comme des marchandises illégales. Or, force est de constater que même la directive sur l'afflux massif de réfugiés, bien loin de ce qu'exige la situation dramatique actuelle,

n'a pas été mise en œuvre. Le destin de ces réfugiés, de ces migrants, c'est notre destin et notre avenir. En niant leur droit à l'asile, c'est notre propre avenir que nous mettons en péril tant nous aurons, tôt ou tard, à rendre compte de notre aveuglement et de celui de nombre de nos gouvernants. Déjà en partie responsable des événements qui poussent sur les routes de l'exil tant de personnes, que restera-t-il de la crédibilité de l'Europe et de la France, si nous refusons de les accueillir ? Nous n'admettons pas, en tant que citoyens européens et français, le déni d'humanité qui est en train de se produire. En France, nous exigeons du gouvernement qu'il appuie sans équivoque un accueil de ces réfugiés dans tous les pays de l'Union européenne. Nous lui demandons de prendre toute sa part, ici en France, de cet accueil, et donc d'accroître

considérablement les moyens mis en œuvre.

Nous appelons toute la société civile à se mobiliser pour appuyer cette exigence et pour apporter l'aide et l'assistance nécessaires.

Nous appelons tous les hommes et femmes de bonne volonté à combattre ces discours indignes qui refusent à ces hommes, ces femmes et ces enfants leurs droits élémentaires d'êtres humains.

Ensemble, nous demandons :
- que tous les réfugiés soient accueillis dans des conditions respectueuses de leur dignité ;
- une suspension des accords de Dublin et leur révision ;
- l'organisation d'un grand débat public sur la question des réfugiés.

Ensemble, nous pouvons faire que l'intolérable cesse. ●

* Organisations signataires : Acat, Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (Acort), Association des Tunisiens en France (ATF), Attac, Cedetim/Ipam, CGT, Collectif 3C, Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme et Tunisie (CRLDHT), Confédération syndicale des familles (CSF), Fédération nationale des Maisons des potes, FSU, LDH, Licra, Mrap, Organisation de femmes égalité, SNJ-CGT, SOS Racisme, Syndicat des avocats de France (Saf), Union nationale lycéenne (UNL), Unef, Union syndicale Solidaires.